

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	05.12.2016	8h31	16.175	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 16.036
--------------------------------	---

**Titre : Prise en charge du financement du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) par le canton**

**Contenu :**

Le Conseil d'État est prié de présenter au Grand Conseil une modification législative visant à ce que le canton prenne l'ensemble de la part cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) à sa charge. Si nécessaire, une bascule d'impôts entre les communes et le canton peut être envisagée.

**Développement (obligatoire) :**

La participation des communes au financement du FIF ne respecte pas le principe du « qui commande paye ». En chargeant les communes de plus de 4 millions de francs, celles-ci n'ont acquis ni prérogatives ni prestations supplémentaires. Ces nouvelles charges accroissent les disparités entre les communes qui devront être compensées par la péréquation des charges.

Or, même avec la nouvelle répartition proposée par le Conseil d'État, les communes restent très inégalement touchées par la mesure qui ne tient pas compte de leur capacité contributive. Ainsi, par exemple pour financer sa part au FIF, la commune de Vaumarcus devra consacrer 0,46 point d'impôts alors que sa voisine Montalchez devra en consacrer 1,06, elle qui ne bénéficie que de 3 liaisons avec Neuchâtel par jour alors que sa voisine en bénéficie de 22 ! À l'autre extrémité, la commune des Verrières qui a la plus faible capacité contributive du canton (chiffres 2015) devra augmenter ses impôts de 1,18 point pour alimenter le fonds fédéral.

Ces inégalités, qui ne se justifient par aucun avantage, pourraient facilement être supprimées si le canton prenait à sa charge l'entier de la facture. Une bascule d'impôts des communes au canton de 0,78 point, selon les chiffres 2015, pourrait financer cette opération.

L'urgence est demandée :  Oui  Non

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Laurent Debrot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	André Frutschi	Patrick Herrmann
Diego Fischer	Théo Bregnard	Jean-Jacques Aubert